

# Testez votre projet d'installation en conditions réelles !

## 2 appels à candidatures



### 2 lieux-tests disponibles

- OU
- 1.2 ha maraîchage
  - 2.1 ha légumiers

**Commune de Prignonrieux (24)**  
**Lieudit Les Nebouts**

- **Lot 1** : propice au maraîchage diversifié, sous serre et plein champ
- **Lot 2** : adapté à un système légumier



### POUR QUI ?

#### Tout porteur de projet professionnel en production de légumes biologiques.

Les candidats doivent au préalable avoir suivi une formation agricole et/ou capitalisé de l'expérience dans le système de production visé.

**Demandeurs d'emploi** inscrits au Pôle Emploi, avec ou sans indemnité.

#### Rémunération

Le contrat CAPE (Contrat d'Aide au Projet d'Entreprise) permet de conserver les minima sociaux et droits ARE acquis. La rémunération complémentaire dépend de l'activité agricole.

### Déroulement du recrutement

- Ouverture des candidatures jusqu'au **31 décembre 2020**.
- Envoi d'un dossier présentant le projet professionnel à un comité de sélection.
- Visite sur place et rencontre avec le propriétaire et les occupants.
- Etat des lieux des besoins pour le démarrage de l'activité.
- Démarrage du test et signature des contrats CAPE.
- Déroulement du test sur 1 à 3 ans.

En partenariat avec :



Lot 1





# Les lieux-tests

Le site des Nebouts est une **ferme collective** divisée en 4 lots mis à disposition des différents utilisateurs : un fermier référent du site, une association (*Question de culture*), ainsi que les deux lots restants pour l'espace-test.

La volonté partagée entre Pays' en Graine et la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB) est de faire de cette ferme un lieu de **formation des maraichers**, dans un cadre convivial où le travail collectif, la coopération et la solidarité entre les occupants sont de mise.

La CAB et Pays' en Graine ouvrent l'accès à **deux parcelles de test différentes** sur le site des Nebouts : le lot 1 destiné au maraîchage, le lot 2 à vocation légumière.

L'objectif de ces deux lots est de permettre à tout candidat de préparer, par la pratique, son projet d'installation.



## Conditions

Lieu test **permanent** : la ferme est un lieu de formation, la durée du test peut aller d'un à trois ans suivant vos besoins, mais l'installation au-delà de cette durée sur le site n'est pas possible.

**Formation** : En Parallèle, vous suivrez la Formation Maîtrise des Pratiques, organisée par AgroBio Périgord.

Les règles de vie commune et d'utilisation de la ferme sont établies via le règlement intérieur de la CUMA et une charte propre au site. Le partage des tâches collectives et l'entretien du site y est réparti.

Pour l'utilisation efficiente du matériel mis à disposition, l'adhésion à la CUMA et à son fonctionnement est obligatoire. Un règlement intérieur est associé à la CUMA, qui permet une répartition équitable des charges.

**Coût** : les porteurs de projets participent via la CUMA à une partie des charges fixes du site (annuités et charges fixes CUMA) et sont responsables de leurs produits et charges d'exploitation. Les charges, qui ont été estimées et chiffrées sur une année classique, peuvent vous être transmises sur demande lors de la visite du site.

## Inventaire

### Installations communes, matériel en CUMA

- Accès aux parcelles et bâtiments de stockage de matériel et récoltes (1 ouvert, 1 fermé).
- Une serre en verre peut faire office de lieu de production de plants.
- Aire de garage.
- Bureau et sanitaires partagés.
- Tracteur Massey Ferguson 80 CV.
- Matériel de travail du sol :
  - Cultivateur à dents
  - Herse plate
  - Déchaumeur à disque semi-porté
  - Benette
  - Butteuse / Sarcluse
  - Bineuse type Tabac

• Le système de pompage primaire et l'accès à la Dordogne permettent l'irrigation sur tous les lots, selon les volumes autorisés. Chaque utilisateur a la charge des consommations associées.

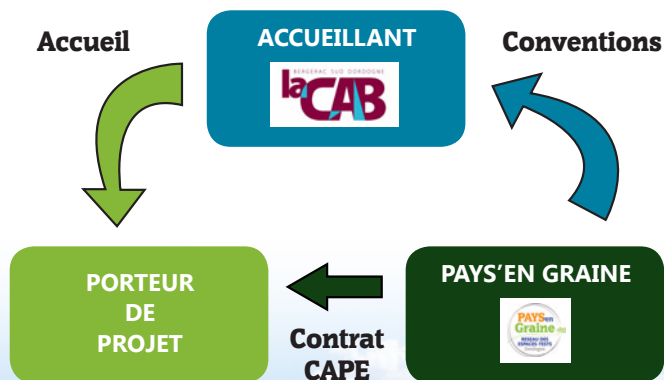
### Lot 1 (Maraichage diversifié)

Sur les 1,20 ha, deux, ou trois serres tunnels seront mises à disposition par la CAB, propriétaire des lieux. Leur mise en place se fera, avec votre participation, lors de chantiers collectifs.

Une maison d'habitation peut être mise à disposition sur ce lot (les conditions de location et le loyer sont à convenir avec la CAB, propriétaire).



## Partenariat



**Pour plus d'informations,  
pour visiter ou candidater :**

### Pays'en Graine

Espace-test agricole de Dordogne

Alexis BILLIEN

7 impasse de la Truffe 24430 COURSAC

paysengraine@gmail.com

06 74 85 35 67

SIRET 803 473 248 00026 APE 9499Z  
Association Loi 1901

